

# COMPTE-RENDU DU CM DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017

Ouverture de la séance à 20h37.

Etaients présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Monsieur Guy MICALLEF qui a donné procuration à Madame Pierrette RENY
- Madame Maryline GYSEN qui a donné procuration à Monsieur Philippe JADOT

a été élue secrétaire Madame Melodye LEOGANE.

## ORDRE DU JOUR

### I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

Le compte rendu de la séance du 27 avril 2017 a été approuvé à l'unanimité (27 voix pour).

### II. DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122.22 DU CGCT ET DE LA DELIBERATION DU 30 AVRIL 2014.

**Décision n°10-2017 – 05/05/2017** - Renouvellement du contrat de maintenance sur site du matériel informatique : Société ABSYS

### III. POINTS SOUMIS A DELIBERATION

#### 1- MAINTIEN OU NON MAINTIEN DE LA FONCTION D'ADJOINTE DE MADAME MARIE-JOSEPHE LECOMTE APRES RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DELEGATIONS

Ce point a été retiré en séance car le courrier d'acceptation de Madame la préfète concernant la démission au poste de Maire-Adjointe de Madame Marie-Josèphe LECOMTE a été réceptionné en mairie le 1er juin 2017. Il est précisé que Madame Marie-Josèphe LECOMTE conserve son mandat de conseillère municipale. Madame Stéphanie Viguiier demande que Madame Marie-Josèphe LECOMTE explique les raisons de sa démission mais Madame Le Maire refuse que cette explication soit donnée, car il n'y a pas de délibération.

#### 2- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET FIXATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS

Après avoir procédé aux votes à bulletin secret, le Conseil municipal,

**FIXE** à 7 le nombre d'adjoints au Maire

Par :

- **16 voix pour** le passage à 7 adjoints
- **10 voix pour** le maintien à 8 adjoints
- **1 bulletin blanc**

**ADOpte** la nouvelle liste des adjoints

Par :

- **16 voix pour**
- **10 voix contre**
- **1 bulletin blanc**

Le tableau des adjoints au Maire est donc modifié ainsi qu'il suit :

Rang des adjoints	Noms	Délégations
Maire	Brigitte PUECH	
1ère adjointe	Liliane LEJEUNE-VIGIER	Enfance, Jeunesse et Culture
2ème adjoint	Arnaud DE MEULEMEESTER	Sport et Monde Associatif
3ème adjoint	Gérard COUTÉ	Finances, Subventions
4ème adjoint	Marie-Claude FARGEOT	Economie, Emploi, Communication Institutionnelle et Ressources Humaines
5ème adjoint	Jean-Arnaud MORMONT	Travaux
6ème adjoint	Dominique VARFOLOMEIEFF	Ainés, Solidarité et Logement
7ème adjoint	Marc VIVIEN	Développement Durable, Transport, Cadre de Vie, Sécurité

### 3- INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil municipal, à la majorité :

- **Pour : 16 voix,**
- **Ne prennent pas part au vote : 9 (Mmes Lecomte, Coustillet, Gysen, Viguiier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Jadot, Huet, Boulland),**
- **Abstentions : 2 (Mme Reny, Mr Micallef)**

**FIXE**, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Maire-Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués comme suit :

- 1 Maire : 50.80 % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- 7 Adjoints: 15,02 % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- 12 Conseillers municipaux délégués : 4.82 % de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, dont 1 de la majorité qui ne percevant pas cette indemnité.

### 4- REMPLACEMENT DE MADAME MARIE-JOSEPHE LECOMTE DANS LES DIFFERENTES INSTANCES EXTERIEURES

Il convient de remplacer Madame Marie-Josèphe LECOMTE, démissionnaire dans les différentes instances extérieures. Le Conseil municipal, à la majorité :

- **Pour : 21 voix,**
- **Ne prennent pas part au vote : 5 (Mmes Viguiier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland),**
- **Abstention : 1 (Mme Lecomte)**

**DESIGNE** les élus qui siégeront aux différentes instances extérieures, telles que listées ci-dessous :

CPS : Commission n°1

Aménagement et attractivité territoriale/PLH et Logement/Gens du voyage/Numérique/  
Urbanisme :

**Monsieur Jean-Louis Chinzi (titulaire)**

Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes RN20 :

**Monsieur Jean-Louis Chinzi (suppléant)**

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté  
Paris-Saclay : **Monsieur Gérard Couté (titulaire)**

Après avoir procédé aux votes à bulletin secret

**DESIGNE** Monsieur Marc VIVIEN (2ème titulaire) au Syndicat Intercommunal pour  
l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY)

Par :

- **16 voix pour** Monsieur Marc VIVIEN
- **11 voix pour** Monsieur Dominique HUET

#### **5- DECISION MODIFICATIVE n° 2/2017**

Suite à l'exposé de Monsieur Gérard Couté, le Conseil municipal, **à la majorité** :

- **Pour : 21 voix,**
- **Contre : 6 voix (Mmes Lecomte, Viguier, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland),**

**APPROUVE** la Décision modificative n° 2/2017.

#### **6- REMUNERATION DES ENSEIGNANTS DANS LE CADRE DES ETUDES ET DES NOUVELLES ACTIVITES PEDAGOGIQUES**

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, FIXE les taux maximum pour les études  
dirigées/surveillées et les Nouvelles Activités Pédagogiques comme suit :

Taux de l'heure d'études dirigées/surveillées et Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP) :

- Instituteurs, directeurs d'écoles élémentaires: 20.03 €
- Professeurs des écoles classes normales : 22.34 €
- Professeurs des écoles hors classe : 24.57 €

PRECISE que le traitement horaire correspond au taux maximum et qu'aucune  
revalorisation ne serait appliquée si la valeur du point d'indice de la Fonction Publique  
Territoriale venait à être modifiée.

#### **7- TABLEAU DES EFFECTIFS**

Sur le rapport de Madame Marie-Claude FARGEOT, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,  
décide de modifier le tableau des emplois permanents du personnel de la Commune en  
créant les postes suivants comme suit :

## CREATION DE POSTES

à temps complet

### Filière Administrative

- 1 emploi au grade d'Attaché Principal Territorial (catégorie A)
- 2 emplois au grade d'Attaché Territorial (catégorie A)

### Filière Culturelle

- 1 emploi au grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B)

### Filière Technique

- 1 emploi au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C)

### Filière Médico- Sociale

- 1 emploi au grade d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C)
- 1 emploi au grade d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C)

## 8- REVALORISATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de droits commun à compter du 1er janvier 2018 comme suit :

S'agissant des enseignes :

- Exonération des enseignes dont la superficie est inférieure à 7 m<sup>2</sup> ;
- 15.50 € lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 7 m<sup>2</sup> et 12 m<sup>2</sup> ;
- 31.00 € lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 12 m<sup>2</sup> et 50 m<sup>2</sup> ;
- 62.00 € lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.

S'agissant des dispositifs publicitaires et des préenseignes :

- 15,50 € pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50 m<sup>2</sup> ;
- 31.00 € pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup> ;
- 46.50 € pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50 m<sup>2</sup> ;
- 93.00 € pour les supports numériques dont la surface est supérieure à > 50 m<sup>2</sup>.

## 9- TARIF DU DVD DU GALA DE DANSE DU CONSERVATOIRE

Le Conseil municipal, à la majorité :

- Pour : 22 voix,
- Ne prennent pas part au vote : 2 (Mme Vangeon, Mr Boulland),
- Abstentions : 3 (Mmes Jaudinot, Viguiet, Mr Huet)

**FIXE** le tarif du DVD du gala du Conservatoire de musique de Ballainvilliers à 22.00 €.

Le prix de revient calculé sur 60 DVD achetés par les parents est de 22.22 €. (considérant le prix du prestataire : 1260 € TTC, prix DVD vierge : 0.22 € et boîtier : 0.26 € et le temps passé (3 heures) par le personnel pour la gravure et la vente : 44.70 €).

### QUESTION ORALE

#### Monsieur BOULLAND

Lors du Conseil Municipal [du 24 septembre 2015 - Point 12](#), nous avait été proposé l'agenda d'accessibilité programmée touchant les bâtiments recevant du public. Il semble que le calendrier proposé il y a près de deux ans n'ait pas recueilli l'avis favorable de la Préfecture puisque cette programmation s'étalait de [2015 jusqu'en 2023](#). Pourquoi cette information si tardive n'a-t-elle pas été diffusée largement aux membres de la Commission Travaux ? Le compte rendu de la Commission ad hoc du 21 avril dernier suscite en effet bon nombre d'interrogations auxquelles je vous demande à travers cette question orale, d'apporter tout votre éclairage.

En effet, certains montants de travaux ont été supprimés, des calendriers bouleversés, des priorités redéfinies, et qui demeurent contestables sur trois opérations :

- Travaux de l'église chiffrés à [390 € prévus en 2017](#) reportés en [2022](#) alors que les travaux Club House Tennis [prévus en 2020](#) pour [3 230 €](#) seraient eux avancés [en 2018 !](#)
- Travaux du stade de [50 €](#), [oui vous lisez bien 50 €, prévus en 2015 reportés en 2018 !](#)
- Travaux de la Chapelle [de 340 € prévus en 2016 reportés en 2019 !](#)

Ces trois reports de [780 €](#) au profit d'une opération de [3 230 € dont la spécialité est assez bien dotée par ailleurs sur les différents budgets, frisent le ridicule et sont parfaitement indignes](#) au regard non seulement des montants mais surtout de l'objectif à atteindre.

Il est surtout très inquiétant et à souligner, que des dépenses réglées à des organismes extérieurs « spécialisés » nous amènent à délibérer de nouveau. Un très bel exemple de gâchis d'argent public. Ce nouvel agenda doit pouvoir prétendre, non seulement à remettre les calendriers en conformité avec les textes et parallèlement, faire apparaître les réalisations effectuées, sous peine d'avoir un constat de carence prononcé contre notre Ville ([source décret 2016-578 du 11 mai 2016](#)).

Qui dit carence, dit sanction financière à l'initiative du Préfet et de la Commission d'accessibilité, donc implicitement provisions pour risques à envisager.

Un nouveau dossier à présenter au conseil Municipal est-il envisagé, si oui sous quels délais et tiendra-t-il compte de la réalisation de 780€ des travaux précités plus en amont du calendrier initial ?

Je vous remercie de la réponse que vous pourrez m'apporter.

Réponse de Monsieur MORMONT, Maire-Adjoint délégué aux Travaux

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

A compter du 1er janvier 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement initié, sont mis à disposition des propriétaires/gestionnaires les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est l'opportunité facilitant une stratégie de mise en accessibilité.

Initialement, un dossier avec un calendrier sur 9 ans (3 périodes de 3 ans) avait été déposé en préfecture. Cette proposition d'étalement ayant été refusée, nous avons alors travaillé sur un nouvel agenda.

Pour Ballainvilliers, il consiste dorénavant en une programmation budgétaire sur **6 ans** dont voici les détails :

Année	Total Coût Estimé
2017	5 350 €
Creche - Pitchounes	940 €
GSLM - ALSH	350 €
GSLM - Primaire 1er	170 €
GSLM - Primaire RDC	3 360 €
GSLM - Restaurant	0 €
RAM	530 €
2018	7 590 €
Club Housse	3 230 €
Gymnase	4 310 €
Stade	50 €
Terrain Boule	0 €
2019	6 040 €
Chapelle	340 €
Château	5 700 €
2020	5 670 €
D'Aunettes	5 670 €
2021	4 680 €
Foyer Anciens	4 680 €
2022	4 290 €
Eglise	390 €
Mairie	3 900 €
<b>Grand Total</b>	<b>33 620 €</b>

Nous attendons la validation de la Préfecture pour ce nouveau document.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.**



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brigitte Puech".

Brigitte Puech